





MISE A JOUR 2025 DE LA REPARTITION DES ZONES DE PRESENCE du CERF ELPAHE

en France



TUTORIEL D'UTILISATION DE L'OUTIL WEBCARTO LIZMAP

Table des matières

1 C	onnexion à l'interface	2
2 S	électionner la cartographie du Cerf à mettre à jour	3
3. Comment naviguer sur la carte ?		
3	.1. Présentation des outils de navigation.	4
3	.2. Consultations des informations de la carte	6
3	3. Symbologie.	7
4. C	Comment mettre à jour les couches de répartition ?	8
4	.1. Cas des zones de présence déjà définies précédemment	8
	4.1.1. Validation ou modification de la cartographie de la zone.	8
	4.1.2. Renseignement des informations générales.	9
	4.1.3. Renseignement des prélèvements cynégétiques	. 10
	4.1.4. Renseignement des méthodes de suivis.	. 13
	4.1.5. Renseignement sur les éventuels lâchers de cerfs	. 16
	4.1.6. Enregistrement de vos saisies	. 19
	4.1.7. Visualiser la fiche bilan au format PDF	. 20
4	.2. Cas des nouvelles zones de répartition	. 21
	4.2.1. Cartographie d'une nouvelle zone	. 21
	4.2.2. Renseignement des informations générales.	. 23
	4.2.3. Renseignement des prélèvements cynégétiques	23

	4.2.4. Renseignement des méthodes de suivis.	. 23
	4.2.5. Renseignement sur les éventuels lâchers	. 23
	4.3. Cas des zones disparues ou devenues complètement obsolètes	. 24
5	5. Comment mettre à jour la couche des zones d'exclusion du cerf ?	. 25
	5.1. Créer une nouvelle zone d'exclusion du cerf ?	. 25
	5.2. Mettre à jour une zone d'exclusion du cerf qui existait déjà en 2021	. 26
	5.3. Supprimer une zone d'exclusion du cerf qui existait déjà en 2021	. 27

1 Connexion à l'interface

Se rendre à l'adresses suivante : https://lizmap.ofb.fr/ofb/reseau_ongules/





Compléter

1. Votre nom d'utilisateur

Interlocuteur

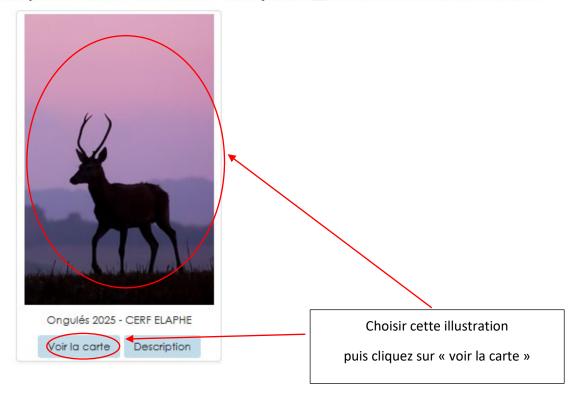
2. Votre mot de passe

inter_2021

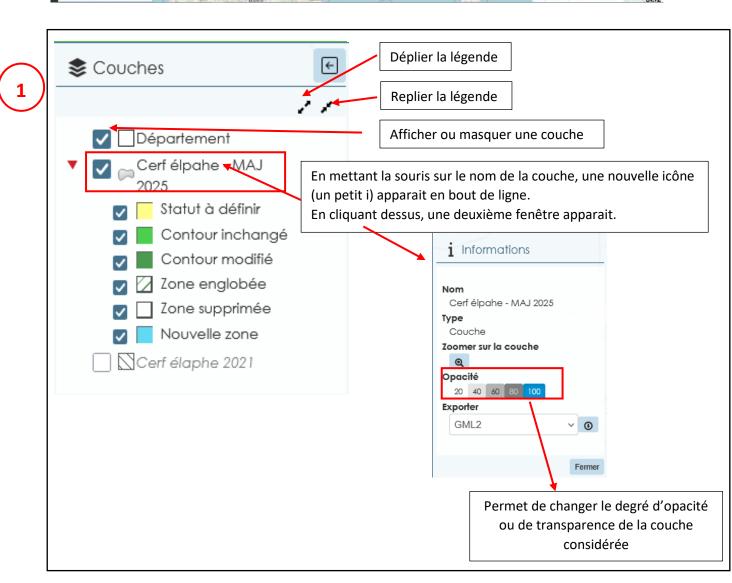
3. Puis cliquer sur « vous connecter »

2 Sélectionner la cartographie du Cerf à mettre à jour.

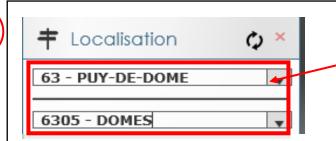
Répartition du Cerf élaphe _ MISE A JOUR 2025





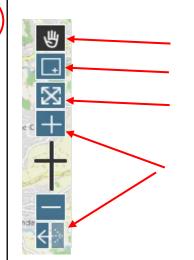






Renseigner le nom d'un département ou le nom d'une zone pour vous localiser automatiquement sur le département ou la zone considérée





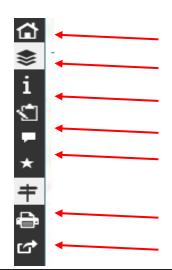
Cliquer / déplacer pour se diriger sur la carte

Faire une sélection sur une zone à zoomer

Revenir sur le zoom minimum

Commande manuelle de zoom





Revenir à la page d'accueil

Afficher / masquer la légende

Afficher les informations sur le projet

Activer le mode Edition (cf. détails plus loin)

Activer un pop-up

Activer la fenêtre de localisation décrite dans le point 3

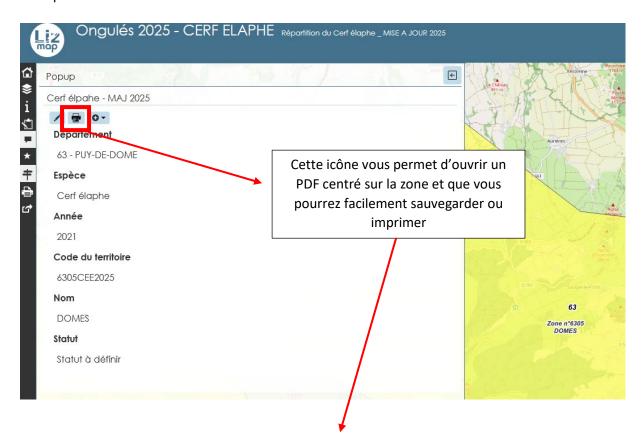
Partager un lien web vers cette cartographie

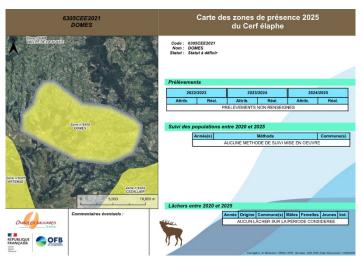
3.2. Consultations des informations de la carte.

En naviguant sur la carte vous avez la possibilité de faire apparaître des fenêtres en cliquant directement sur une entité.

Les informations qui apparaitront concernent les données de la couche à mettre à jour.

Exemple:





3.3. Symbologie.

Pour chaque zone de la couche de mise à jour, selon le statut qui sera enregistré, le symbole de la carte des zones de présence de 2025 se mettra automatiquement à jour selon les symboles suivants :



Pour mémoire, les contours des zones de présence définies lors de la dernière enquête de 2021 sont symbolisés de cette façon :

Cerf élaphe 2021

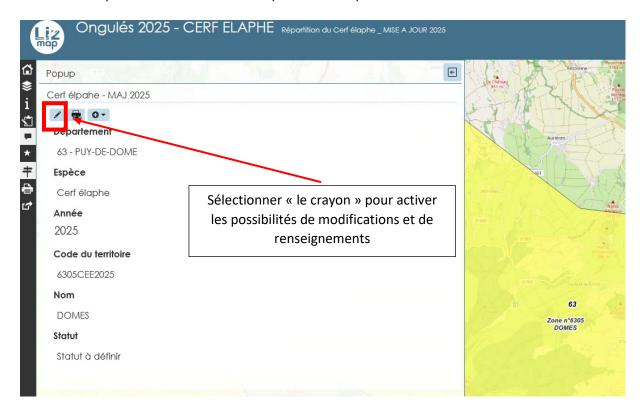
4. Comment mettre à jour les couches de répartition ?

Pour cette enquête, une seule couche de données est disponible à l'édition (celle de la mise à jour de la cartographie).

- 4.1. Cas des zones de présence déjà définies précédemment.
- 4.1.1. Validation ou modification de la cartographie de la zone.

Cliquer directement sur une zone de présence pour faire apparaître la fenêtre des données.

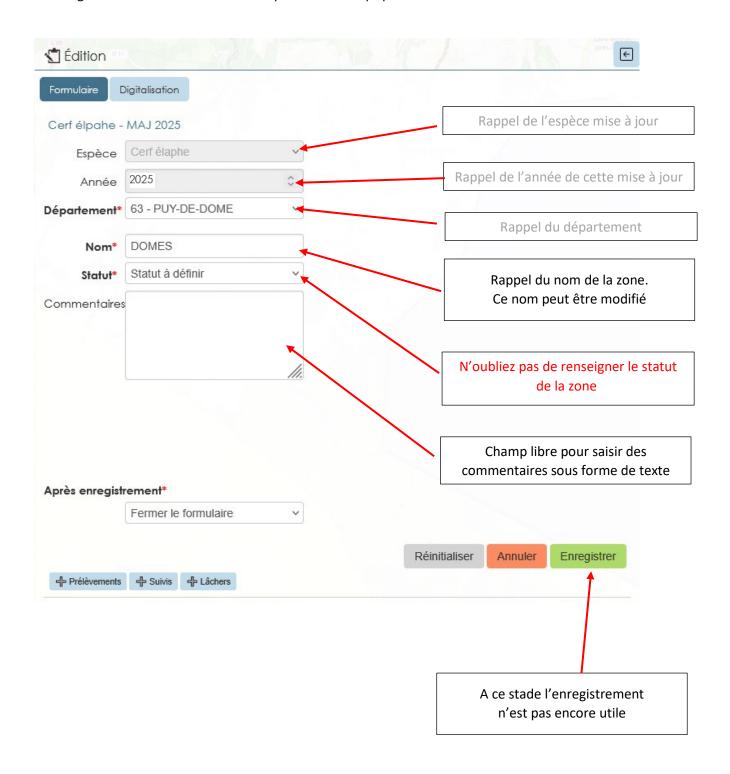
Attention : cliquer seulement une fois. Cliquer deux fois permet de zoomer sur la zone!



La zone sélectionnée devient bleue marine et les points de construction de son contour deviennent orange. Il est désormais possible de corriger la géométrie en cliquant puis en déplaçant les points de constructions avec la souris. Pensez à bien zoomer pour effectuer ce travail.

4.1.2. Renseignement des informations générales.

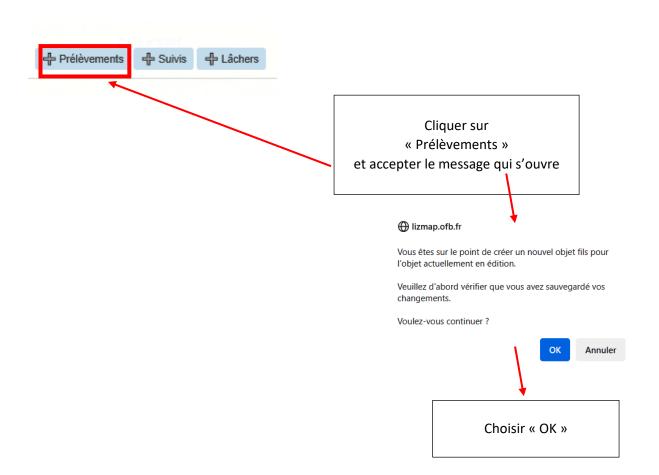
Il s'agit maintenant de vérifier et compléter les champs présentés dans cette fenêtre :



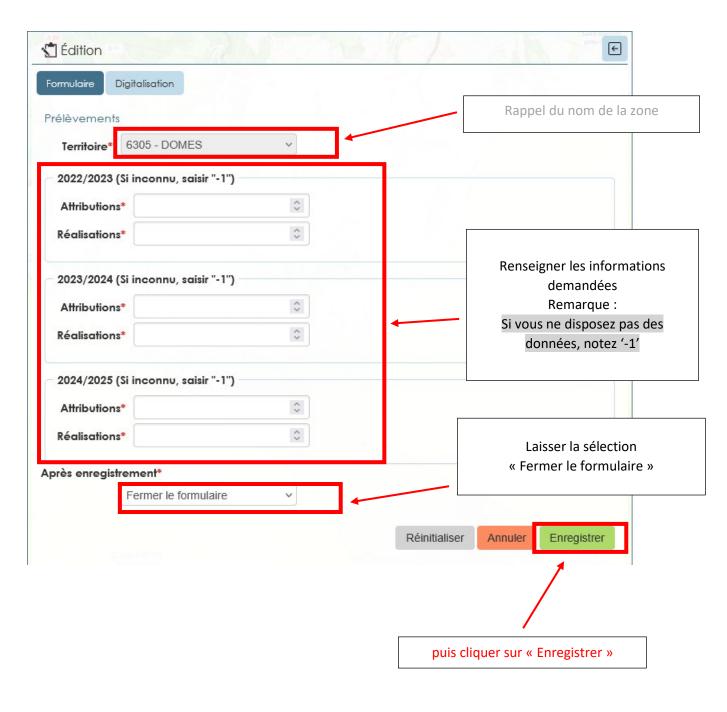
4.1.3. Renseignement des prélèvements cynégétiques.

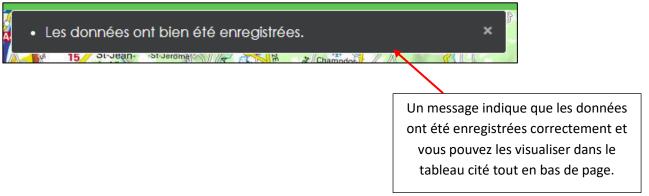
Dans le cadre de cette mise à jour, nous vous demandons de renseigner les tableaux de chasse pour les 3 dernières saisons de chasse.

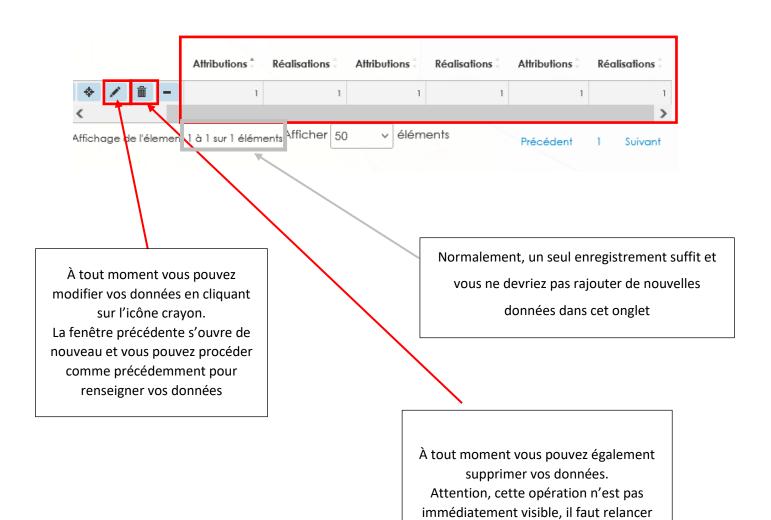
Pour cela, vous trouverez l'onglet prélèvements situés vers la fin de la fenêtre d'édition précédemment décrite.



Une nouvelle fenêtre s'ouvre



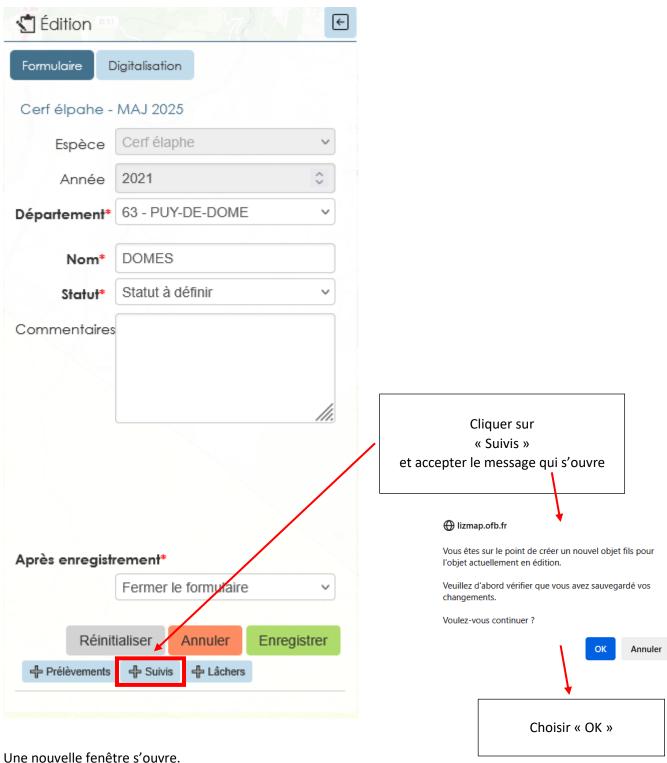




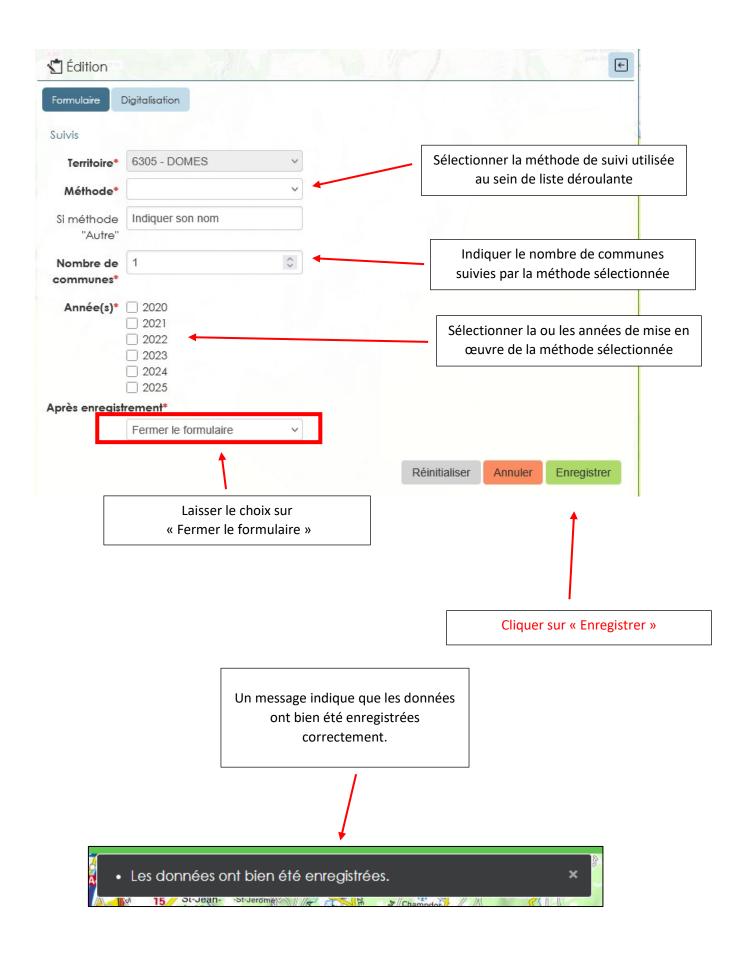
l'application pour visualiser son effet!

4.1.4. Renseignement des méthodes de suivis.

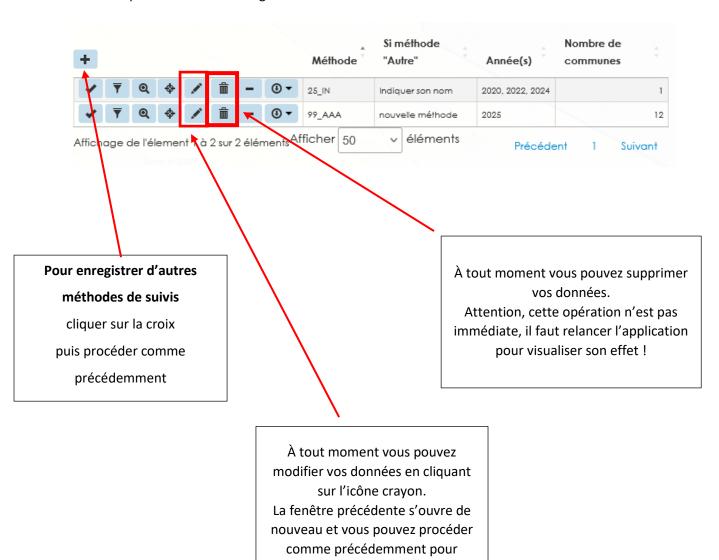
Il convient ensuite de renseigner les méthodes de suivis utilisées au sein de chaque zone de présence cartographiée.



Elle permet de renseigner les différentes méthodes de suivis utilisées entre 2020 et 2025 au sein de la zone renseignée

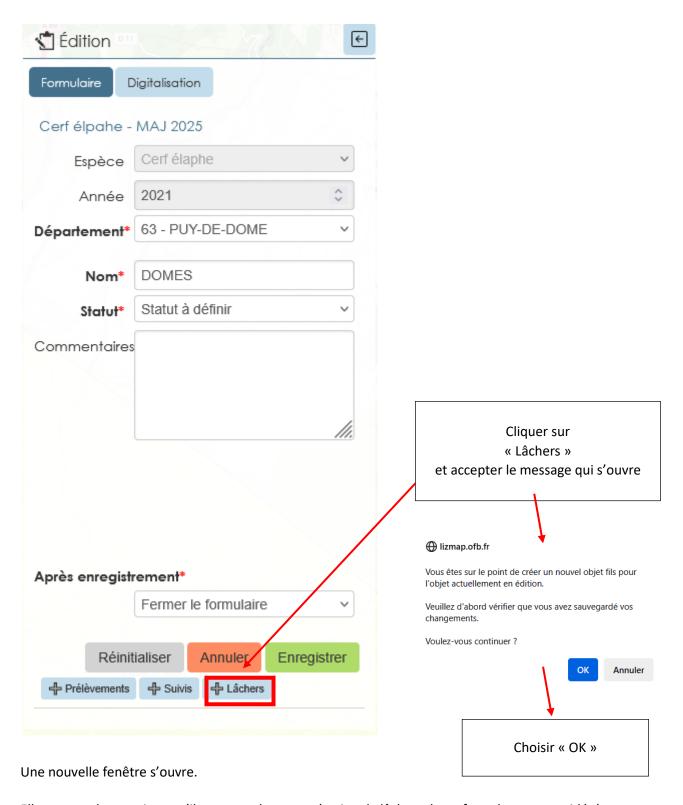


La fenêtre du formulaire s'ouvre de nouveau et, tout en bas de page, vous pouvez y visualiser les données que vous venez d'enregistrer.

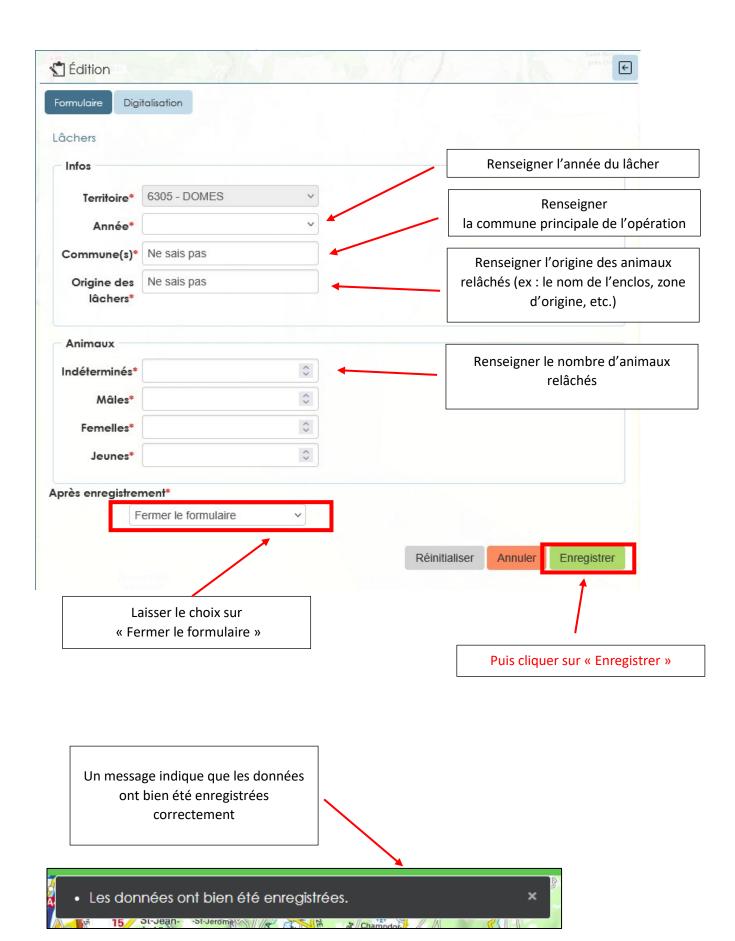


renseigner vos données

4.1.5. Renseignement sur les éventuels lâchers de cerfs

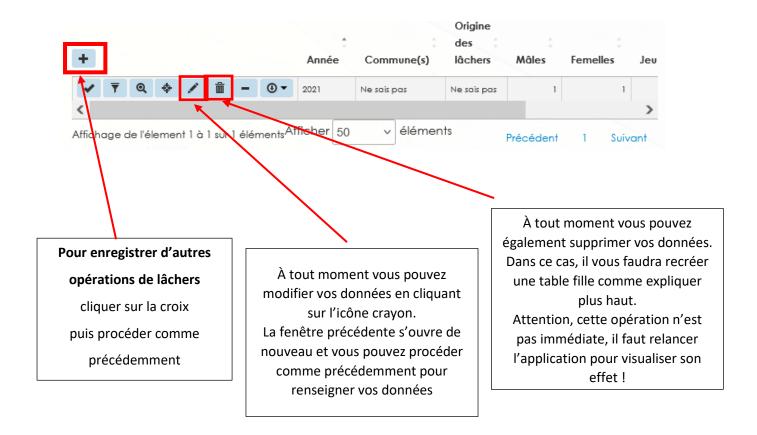


Elle permet de renseigner, s'il y en a eu, les cas opération de lâchers de cerfs sur la zone considérée au cours des 5 dernières années.



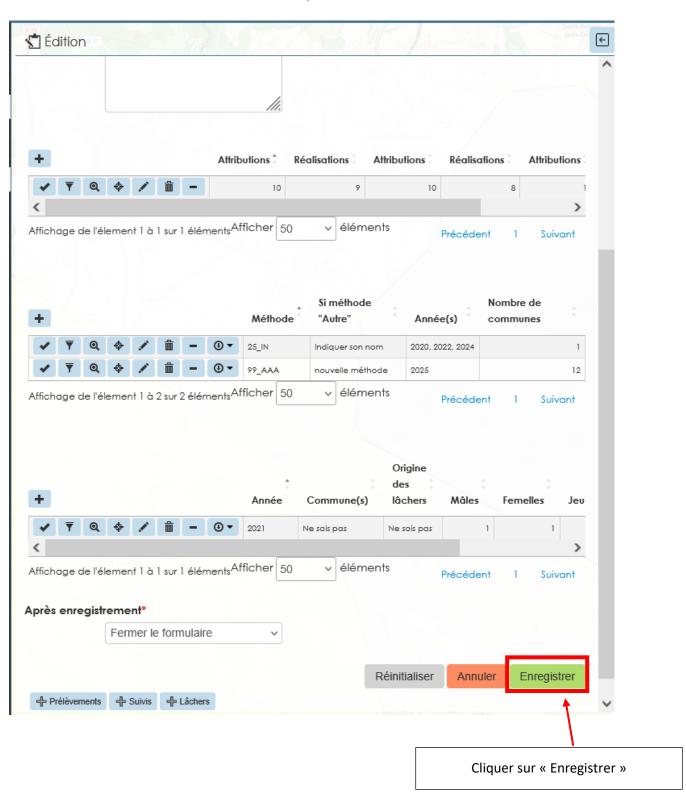
La fenêtre du formulaire s'ouvre de nouveau.

Vous pouvez visualiser les données que vous venez d'enregistrer en cliquant sur l'onglet « Echappés ».



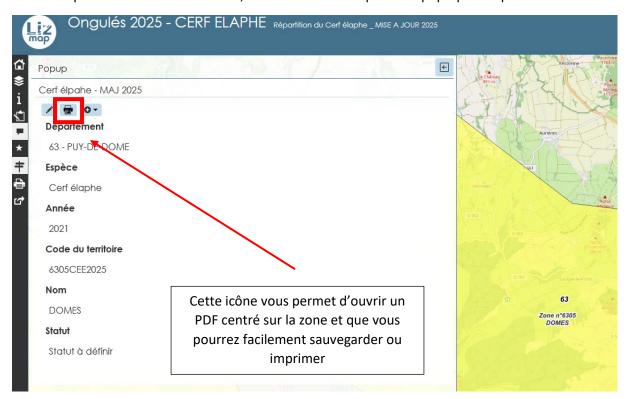
4.1.6. Enregistrement de vos saisies

Une fois toutes vos saisies faites, vous devez enregistrer l'ensemble de ces données.



4.1.7. Visualiser la fiche bilan au format PDF

En recliquant sur la zone considérée, vous retrouverez le panneau pop-up de départ



Une nouvelle page Internet s'ouvre.

Ella contient un PDF synthétisant l'ensemble des données enregistrées.

Vous pourrez facilement enregistrer ou imprimer cette fiche.

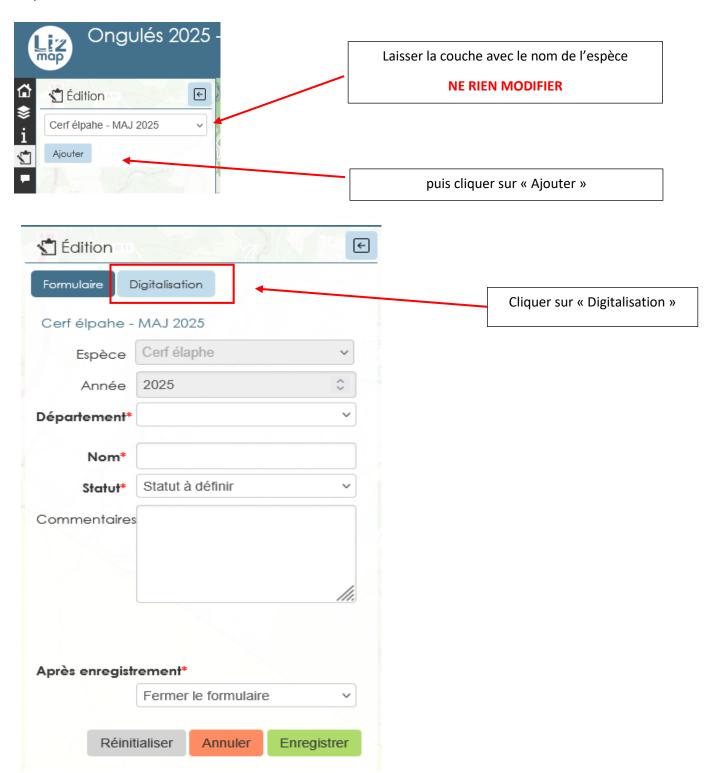


4.2. Cas des nouvelles zones de répartition.

4.2.1. Cartographie d'une nouvelle zone

A partir du module « Edition » vous pourrez modifier les limites cartographiques et renseigner le statut de la zone à mettre à jour.

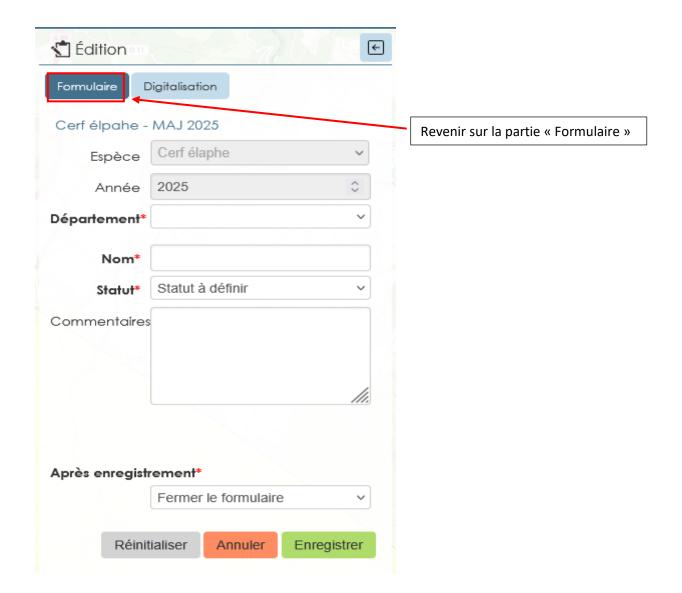
Cliquer sur l'icône ______, une nouvelle fenêtre s'ouvre



Votre souris, deviens un pointeur et vous pouvez dessiner la forme du périmètre de la nouvelle zone de présence de l'espèce.

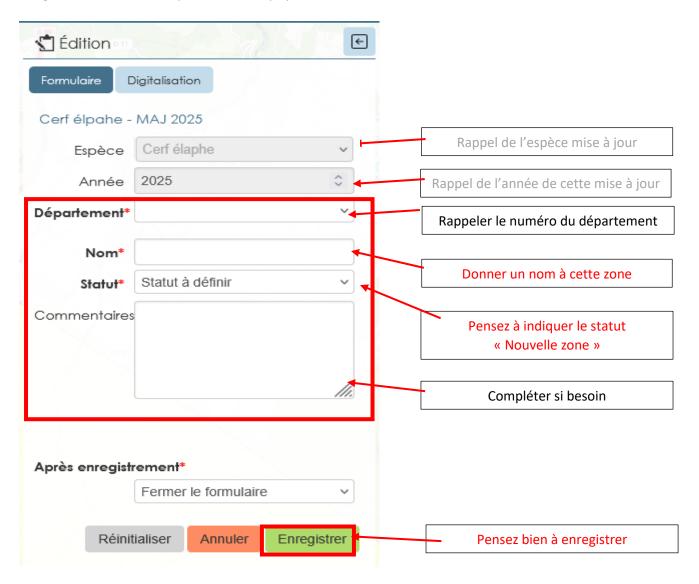
Double cliquer pour terminer la forme.

La zone est automatiquement enregistrée.



4.2.2. Renseignement des informations générales.

Il s'agit maintenant de compléter les champs présentés dans cette fenêtre :



Pour la suite, la saisie du formulaire se fait de la même manière que pour une zone déjà existante et cartographiée.

4.2.3. Renseignement des prélèvements cynégétiques.

La méthode est la même que pour une zone déjà existante (cf. 4.1.3)

4.2.4. Renseignement des méthodes de suivis.

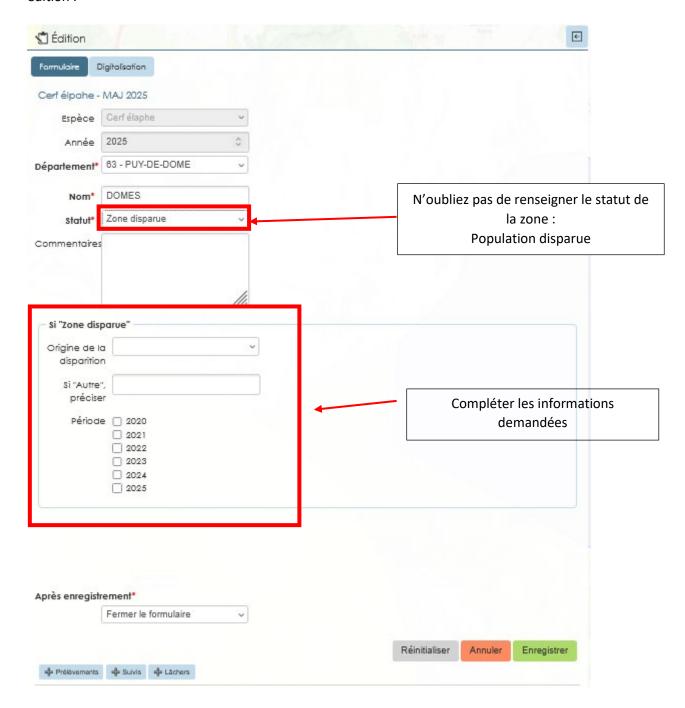
La méthode est la même que pour une zone déjà existante (cf. 4.1.4)

4.2.5. Renseignement sur les éventuels lâchers

La méthode est la même que pour une zone déjà existante (cf. 4.1.5)

4.3. Cas des zones disparues ou devenues complètement obsolètes.

Cliquer sur la zone considérée et dans la fenêtre pop-up, après avoir cliqué sur l'icône crayon du mode édition :

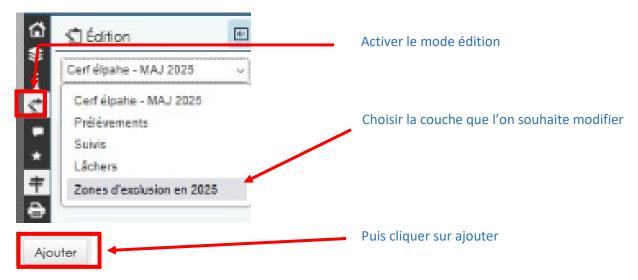


Si besoin, n'oubliez pas de compléter les prélèvements cynégétiques, les méthodes de suivis et les éventuels lâchers effectués les années passées, exactement comme cela est décrit dans les paragraphes 4.1.3 à 4.1.6.



5. Comment mettre à jour la couche des zones d'exclusion du cerf?

5.1. Créer une nouvelle zone d'exclusion du cerf?



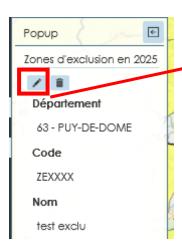
Une fois le mode d'édition activé, un point bleu est accroché au pointeur de votre souris d'ordinateur.

Il vous suffit ensuite de dessiner la nouvelle zone à cerf en double cliquant sur le dernier point pour terminer la figure. Puis de compléter les informations demandées dans le formulaire.

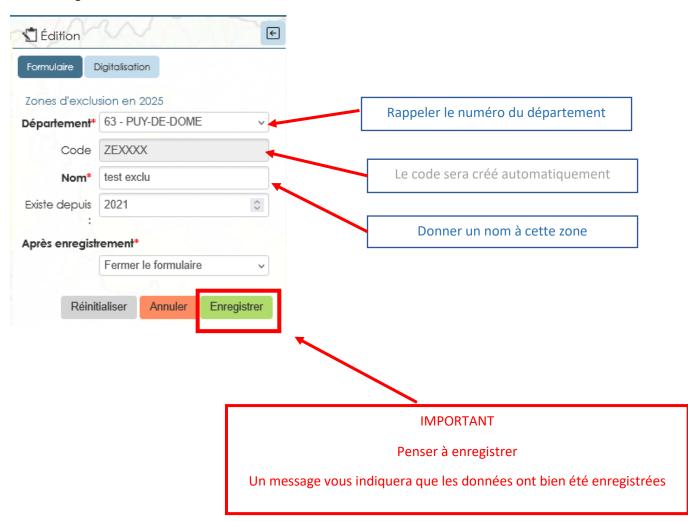


5.2. Mettre à jour une zone d'exclusion du cerf qui existait déjà en 2021.

Cliquer sur la zone considérée et dans la fenêtre pop-up, cliquer sur l'icône crayon du mode édition :



Puis renseigner les informations demandées



5.3. Supprimer une zone d'exclusion du cerf qui existait déjà en 2021.

Cliquer sur la zone considérée et dans la fenêtre pop-up, cliquer sur supprimer :

